



Commune de Sainte Bazeille
MAIRIE

25 avenue du Général de Gaulle
BP 18
47180 Sainte Bazeille
Tel 05 53 94 40 28
Fax 05 53 94 27 85
contact@mairie-sainte-bazeille.fr
www.mairie-sainte-bazeille.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Conseil Municipal du
lundi 12 janvier 2009

Département de Lot-et-Garonne
Arrondissement de Marmande

Avenants à l'école élémentaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les avenants suivants :

- Avenant n° 1 : Entreprise GES : 2 454 € pour la pose d'un portail sur la partie sud de la cour de l'école qui permet les sorties directement vers la plaine de Garonne.
- Avenant n° 2 : Entreprise EUROVIA : 19 726 € pour l'aménagement de la rue des Sureaux (décaissement, bitume, caniveau central et récupération des eaux pluviales).
- Avenant n° 3 : Entreprise RAPIN : 3 982 € pour le bardage à claire-voie sur la partie supérieure du mur du bâtiment central (chaufferie - salle de sport).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

PVR Maison de retraite, devis complémentaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le devis complémentaire pour un montant de 4 918 € HT concernant des travaux sur le réseau d'eaux pluviales et le raccordement au réseau téléphonique.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Acquisition de terrain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'acquisition des parcelles situées lieu-dit « Bordes » cadastrées AL 295 (5 ca), AL 296 (9 ca) et AL 299 (55 a 66 ca) appartenant à Madame Huguette Ricaud qui les cède à la commune pour un montant de 1 € (la valeur comptable de ce bien ayant été estimée à 3 850 €).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Subvention exceptionnelle à l'association du Rond Point de la Résistance et de la Déportation

L'association a pour objectif la construction d'un monument sur le rond-point de la route de Duras, à la sortie de Marmande, à la mémoire des résistants et déportés de la guerre 1939 - 1945. Après exposé des représentants de l'association, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 500 € pour la construction de ce mémorial.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Tarifs redevance assainissement pour 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les divers tarifs comme suit :

- Redevance0.46 € le m³ au lieu de 0.44 €
- Abonnement par foyer 45.00 € (inchangé)
- Branchement immeuble TRE..... 600.00 € au lieu de 450 €

Un forfait de 35 m³ par personne sera appliqué par foyer raccordé au réseau, quelle que soit l'origine de l'eau déversée (puits, adduction d'eau).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Choix architecte CLAE Ecole Maternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché à MG ARCHITECTES (9 %)

19 voix pour
1 voix contre
1 abstention

Choix prestataire de service hydrocurage réseau d'assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, après étude en commission d'ouverture des plis, d'accepter l'offre de VEOLIA pour les tarifs suivants :

- Entretien systématique annuel... 11675.66 € HT
- Intervention dépannage
astreinte/délais.....89.61 € HT /1 h
- Enlèvements déchets2.81 € HT le kg
.....89.91 € HT la tonne
- Entretien réseau
- Lotissements (option) 1063.53 € HT

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité